

SEANCE N° 4

1 Co 15, 1-8 (traduction mot à mot) :

1 Je fais connaître

à vous, frères,

L'EVANGILE

2 - que je vous ai évangélisé,
- que, aussi, vous avez reçu,
- dans lequel vous vous tenez,
- par lequel aussi vous êtes sauvés
à cette parole que je vous ai évangélisée
si vous vous tenez ;
sinon en vain vous avez cru.

3 Je vous ai transmis en effet
ce que aussi j'ai reçu:

4 - que Christ est mort
pour nos péchés,
selon les Ecritures,
- et qu'il fut mis au tombeau,
- et qu'il est ressuscité ("réveillé")
le troisième jour,
selon les Ecritures,
5 - et qu'il s'est fait voir à Képhas,
puis aux Douze.

6 Ensuite, il s'est fait voir à plus de 500 frères à la fois,
desquels la plupart restent jusqu'à aujourd'hui,
mais certains se sont endormis.

7 Ensuite il s'est fait voir à Jacques,
puis à tous les apôtres.

8 Et, en dernier de tous,
comme à l'avorton,
il s'est fait voir à moi.

Ac 10,37-43 (discours de Pierre chez le centurion Corneille) :

"L'événement a gagné la Judée entière. Il a commencé par la Galilée, après le baptême que proclamait Jean. Ce Jésus issu de Nazareth, vous savez comment Dieu lui a conféré l'onction d'Esprit Saint et de puissance. Il est passé partout en bienfaiteur. Il guérissait tous ceux que le diable tenait asservis, car Dieu était avec lui.

Et nous autres sommes témoins de toute son oeuvre sur le territoire des Juifs comme à Jérusalem. Lui qu'ils ont supprimé en le pendant au bois, Dieu l'a ressuscité le troisième jour et lui a donné de manifester sa présence, non pas au peuple en général, mais bien à des témoins nommés d'avance par Dieu, à nous qui avons mangé et bu avec lui après sa résurrection d'entre les morts. Enfin, il nous a prescrit de proclamer au peuple et de porter ce témoignage : c'est lui que Dieu a désigné comme juge des vivants et des morts. C'est à lui que tous les prophètes rendent le témoignage que voici : le pardon des péchés est accordé à quiconque met en lui sa foi. "

□